

Changement de système école spécialisée – examen professionnel supérieure conducteur de travaux

Fiche d'information

Contexte

En novembre 2020, l'assemblée des délégués de la Société Suisse des Entrepreneurs SSE a décidé que le diplôme de conducteur de travaux serait à l'avenir obtenu au terme d'un examen professionnel fédéral supérieur (EPS). Les filières des écoles supérieures (ES) pour la formation des conducteurs de travaux dans le secteur principal de la construction sont ainsi remplacées.

Les examens professionnels supérieurs qualifient les professionnelles et professionnels en tant qu'expertes et experts dans leur domaine. Le passage à un EPS permet à la branche

- de concevoir une formation diplômante souple et conforme aux besoins, correspondant à l'activité complexe de conducteur de travaux, et
- de normaliser et de garantir la qualité à l'échelon fédéral, car l'examen fédéral est défini par la branche et validé par des experts pratiques désignés par celle-ci.

Cette fiche d'information fournit des informations sur les implications du changement de système. Les informations sur la durée et le coût des filières ES et des cours préparatoires sont disponibles directement auprès des prestataires de formation actuels.

Nouvel examen professionnel fédéral supérieur

Date d'introduction

- D'ici au **31 décembre 2025**, les filières ES, orientation conduite de travaux (spécialisations bâtiment, génie civil et construction de voies de communication), arriveront à terme sous leur forme actuelle auprès des prestataires de formation actuels.
 - ▶ Les informations sur les filières ES doivent encore être demandées directement aux prestataires de formation.
- À partir du **1^{er} janvier 2026**, le diplôme de conducteur de travaux dans le secteur principal de la construction ne pourra plus être obtenu qu'après avoir réussi l'examen professionnel fédéral supérieur. Le premier examen devrait avoir lieu au printemps 2026.

Nouveaux cours préparatoires à l'examen professionnel fédéral supérieur

- La formation a désormais lieu dans le cadre de cours préparatoires à l'examen professionnel fédéral supérieur.
- Les prestataires de formation sont responsables de la planification, de la conception, de l'annonce et de la réalisation des cours préparatoires. La durée et l'étendue des cours préparatoires ne sont pas prescrites et peuvent donc varier d'un prestataire à l'autre.
- Il n'est pas obligatoire de suivre un cours préparatoire pour s'inscrire à l'examen professionnel fédéral supérieur, mais il est vivement recommandé de le faire.

Financement des cours préparatoires

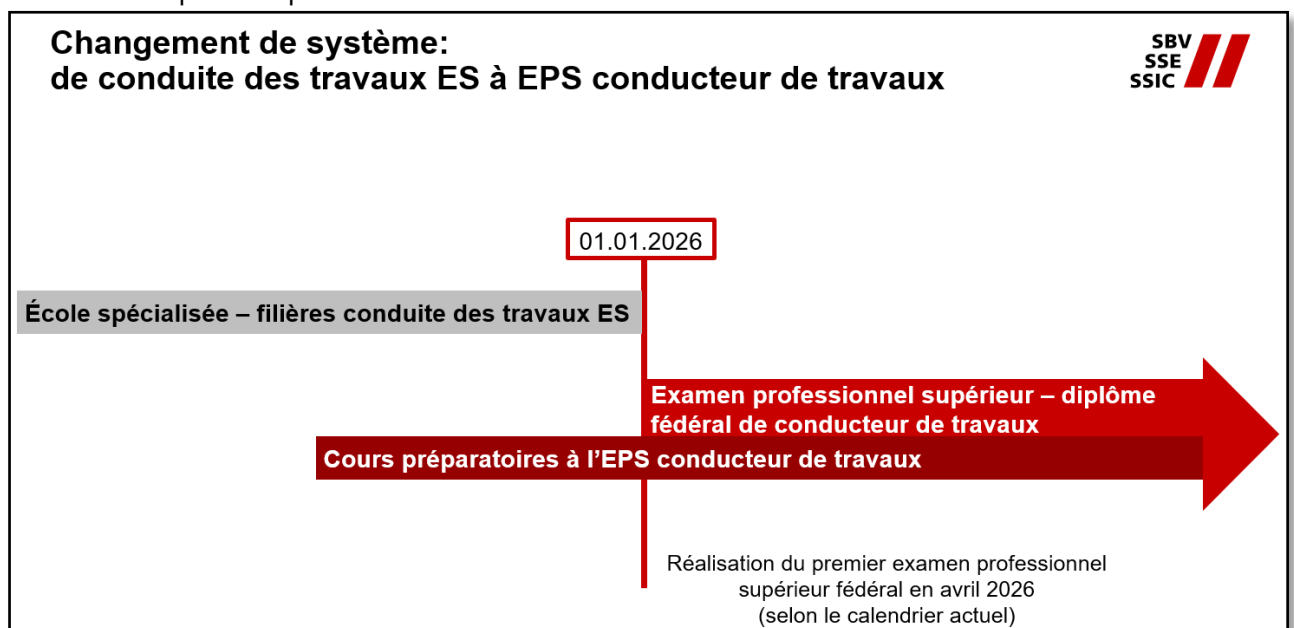
- La Confédération soutient les candidates et candidats à hauteur d'environ 50% des frais de cours et au maximum 10 500 francs.
- La contribution financière est remboursée directement aux candidates et candidats qui auront passé l'examen professionnel supérieur si les factures relatives aux frais de formation leur sont adressées personnellement.
- Vous trouverez des informations détaillées sur ce mode de financement sur la page d'accueil du SEFRI. (<https://www.sbf.admin.ch/sbf/fr/home/formation/fps/contributions.html>) ou sur le site Internet de la SSE (<https://baumeister.swiss/fr/formation/examens-federaux/#subventions-federales>).

Diplôme

- Les diplômées et diplômés de l'examen professionnel supérieur reçoivent un **diplôme fédéral** décerné par la Confédération.

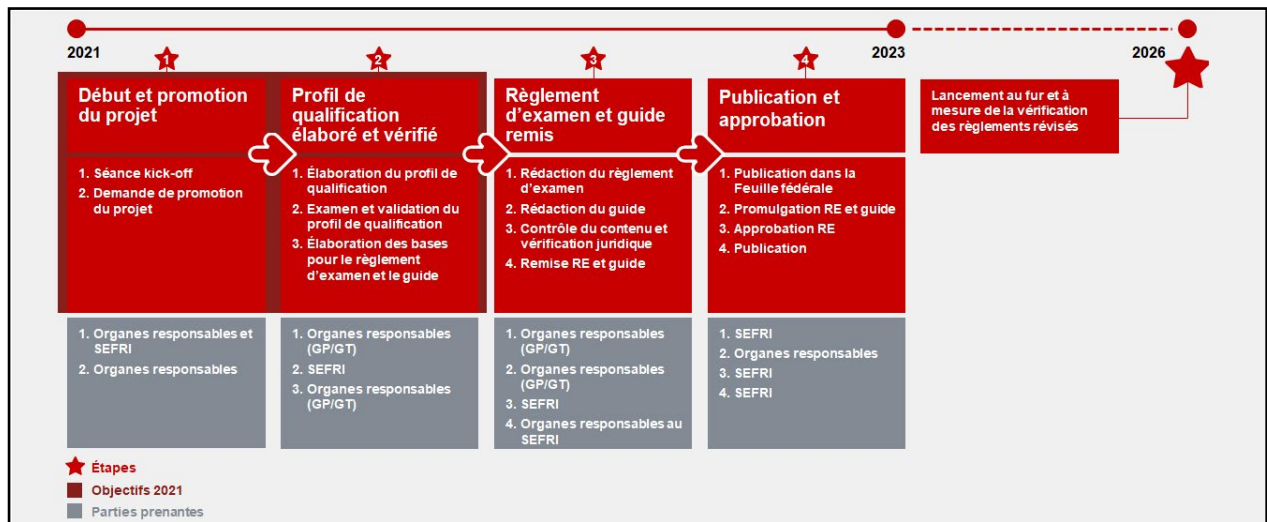
Informations sur le changement de système

- Pour les candidates et candidats qui n'auraient pas terminé leur formation ES au 31 décembre 2025 au plus tard, l'admission au nouvel examen professionnel supérieur sera précisée dans le règlement d'examen. La préparation au diplôme sera possible dans le cadre des nouveaux cours préparatoires.
- Les dispositions transitoires exactes seront définies dans le cadre du processus d'élaboration en cours du nouveau règlement d'examen.
- La date de début et la réalisation des dernières filières «Conducteur de travaux ES» varient selon le prestataire de formation.
- De même, la date de début et la conception des nouveaux cours préparatoires aux examens professionnels fédéraux supérieurs diffèrent selon le prestataire de formation.
- Des informations sur les filières terminées et sur les nouveaux cours préparatoires sont disponibles directement auprès des prestataires de formation.



Avancement actuel des travaux pour le masterplan « Formation professionnelle 2030 de la SSE »

- Le nouvel examen professionnel fédéral supérieur de conducteur de travaux est en cours d'élaboration avec des experts de la branche, conformément au processus prescrit par la Confédération.



- Celui-ci devrait s'achever en 2023. La dénomination exacte du futur titre professionnel sera alors également clarifiée.
- Selon le calendrier actuel, les profils de qualification définitifs et les conditions d'admission ainsi que les conditions-cadres pour la conception des futurs examens seront disponibles fin 2021. Les éléments clés du futur examen professionnel supérieur ainsi que l'organisation des cours préparatoires seront ainsi définis.

Informations complémentaires

- Les personnes intéressées peuvent s'adresser directement à la SSE pour de plus amples informations. Contact : masterplan2030@baumeister.ch, tél. : +41 58 360 76 99